



**BADAM-DL-MICP0125022018TOUCM**

**La présente est un écrit pour un transfert des droits d'auteurs** concernant deux (2) vidéos réalisé par monsieur Pierre Michaud. Les numéros d'identification de ces vidéos sont les suivants:

- (1) JPV - VIDPUB - 2
- (2) JPV - VIDPUB - 3

Ces vidéos ont comme sujet la descente de rapide en canot et traite de la sécurité aquatique. Monsieur Pierre Michaud transfère ses droits d'auteurs à Marie Chantal Toupin. Comme référentiel cible pour cette personne sachez que la musique dans ces deux vidéos est de Marie Chantal Toupin qui est la même personne à qui monsieur Michaud transfère en totalité (DL) ses droits d'auteurs pour ces vidéos. Suite à l'impression de ce document madame Marie Chantal Toupin sera l'unique propriétaire et gestionnaire de ces vidéos. Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un transfert de personne à personne et non d'un transfert de personne à une compagnie.

**Limite d'exploitation :** Aucune

**Modification des vidéos :** Conditionnelle à l'approbation de monsieur Michaud à l'exception de la qualité visuelle du vidéo et ou de la qualité sonore uniquement.

La modification de la musique et ou de l'artiste et ou de la langue est interdite sans l'approbation de monsieur Pierre Michaud. Il va de soi que suite à une demande et ou entente cette limitation pourra être revue. Monsieur Pierre Michaud renonce à l'exploitation de ces deux (2) vidéos en totalité qui sont maintenant la propriété exclusive de madame Marie Chantal Toupin.

**Code de transfert et propriété.**

Ce transfert est considéré comme un don et non une vente. Dans ce document l'appellation du transfert des droits d'auteurs conditionnels a comme code BADAM-DL-MICP0125022018TOUCM

**Note Spéciale:**

Dans le cas d'une exploitation commerciale de ces vidéos une redevance et ou entente est nécessaire avant l'exploitation sans limite au(x) propriétaire du brevet utilisant un canot immergé et le courant pour agir comme dispositif de force pour un sauvetage en rivière. Je crois que la demande ou vérification doit être faite à la fédération de ..RAFTING.. du Québec.

**Demande de retrait de ces vidéos sur You Tube.**

Simplement m'en faire la demande.



PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud  
(ancien propriétaire gestionnaire)  
Ce 25 février 2018

Marie Chantal Toupin  
(nouvelle propriétaire et gestionnaire)  
Ce, \_\_\_\_\_

**Note Personnelle.**

Encore merci particulier pour m'avoir laissé exploiter à des fins personnels votre musique dans un des vidéos de l'enlèvement (vidéos de Pierre Michaud). Ce vidéo ne sera pas remis sur la place publique avec votre musique à moins qu'une autorisation spéciale me parvienne. Rien de ce que je pourrais écrire ou dire ne sera suffisamment puissant pour vous remercier de votre implication involontaire dans mon dossier pour mes enfants. Merci encore jamais je n'oublierai cela. **Si cela est nécessaire ce document sera signé ou initialisé en main propre en temps et lieu par moi.**

*Pierre Michaud, PMI, ce 25 février 2018.*